

Déclaration liminaire du SE-UNSA à la CAPD du 13 mars 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Le Cappei remplacera à la rentrée 2017 le Capa-SH et le 2CA-SH.

Cette nouvelle certification concrétise, en grande partie, des éléments défendus par le SE-Unsa. En effet, cette formation s'inscrit dans la perspective de **l'école inclusive** et constituera de plus un élément supplémentaire dans la construction d'**une identité professionnelle transversale 1er/2nd degrés**.

Si le SE-Unsa a porté nationalement plusieurs demandes qui ont été entendues lors de l'élaboration de cette certification – attestation de parcours qui figurera dans I-Prof pour garantir une portabilité en cas de mutation ou de changement de corps, deux parcours différenciés pour les formations de Rased en fonction de la dominante – cette certification reste néanmoins encore à consolider. Ainsi, le SE-Unsa a demandé nationalement **un nouveau mode de gestion des départs en stage et des affectations sur les postes spécialisés** afin de permettre à chacun de concourir à égalité quel que soit le corps d'origine. En effet, les commissions administratives paritaires sont actuellement cloisonnées par corps, et les affectations des uns se font à l'insu des autres sur les postes d'enseignants référents ou de coordonnateurs d'Ulis 2nd degré.

De plus, au niveau financier, ce projet devrait aboutir à **une forte augmentation des départs en stages**. Le SE-Unsa a interrogé le Ministère sur leur financement et celui-ci a confirmé sa volonté de relancer la formation spécialisée et des budgets en conséquence. Dans notre département, nous constatons un nombre plus important de départs proposés que par les années passées, c'est une satisfaction.

De même, notre demande de voir un nombre moindre de postes de Rased bloqués lors des opérations de mouvement semble avoir été entendue, nous nous en réjouissons car le rural comme l'urbain ont besoin des interventions de maîtres de réseaux d'aides spécialisées. Cela permettra peut-être aussi à certains personnels détenteurs des diplômes requis de postuler sur un poste jusqu'alors inaccessible.

Le système éducatif dans son ensemble a besoin d'un nouvel élan pour permettre une réelle dynamique de mise en place de la politique inclusive initiée par la loi de 2005 mais qui atteint aujourd'hui certaines limites. Les personnels membres des équipes éducatives doivent se sentir épaulés dans l'accueil et le suivi d'élèves à besoins particuliers tant par leur administration que par des pairs formés à la prise en compte de la difficulté scolaire et d'apprentissage, personnels regroupés au sein de l'ASH.